



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 28 mai 2026  
Convocation du : 21 mai 2026  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Thibault CAPELLE

DE26\_086

**ADMINISTRATION MUNICIPALE  
COMITÉ D'AGRÈMENT DE FLANDRE INTÉRIEURE INITIATIVE  
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

Par délibération n° 184 du 04 Avril 1997, nous avons décidé de participer au capital de l'Association Flandre Intérieure Initiative, dont le siège social se situe à HAZEBROUCK.

Les statuts de cette Association prévoient la participation d'un représentant des communes membres, aux séances du Comité d'Agrément.

Il nous appartient donc de procéder à la désignation du représentant du Conseil Municipal qui siègera au sein du Comité d'Agrément de cette Association.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur candidat pour le comité d'agrément de Flandre Intérieure Initiative.

**Candidatures :**

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Benjamin TISON-BEERNAERT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner le représentant du Conseil Municipal qui siègera au sein du comité d'agrément de Flandre Intérieure Initiative.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- 26 voix pour
- 9 abstentions :  
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, est désigné pour siéger au sein du Comité d'Agrément de Flandre Intérieure Initiative : Benjamin TISON-BEERNAERT

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 059-215900176-20260529-DE26\_086-DE

**webdelib**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Thibault CAPELLE**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**